

Musique lyrique et instrumentale,
Répertoire,
Création,
Jeune public

Marraine
Isabelle Adjani



CERCLE DES AMIS DU FESTIVAL EVA GANIZATE

LA DEUXIÈME QUINZAINÉ D'AOÛT

SAINT-BENOÎT-DU-SAULT

Soprano, Eva était considérée comme « l'étoile montante des jeunes chanteuses lyriques françaises ». Émouvante interprète du répertoire classique, elle était aussi une artiste curieuse qui aimait tout autant faire découvrir des oeuvres méconnues du public que participer à des créations de musique contemporaine.

Originaire de Saint-Benoît-du-Sault, village médiéval de 700 âmes du Sud de l'Indre classé parmi les « plus beaux villages de France », Eva avait fait ses premiers pas d'artiste lyrique dans ces vieux murs. Plus récemment, elle avait projeté d'y créer un festival de musique qui aurait participé au rayonnement du patrimoine de cette petite cité et du territoire alentour.

C'est de cette volonté qu'est née l'Association Le Paysage Musical d'Eva Ganizate.

SOMMAIRE

Positionnement artistique.....	2
Politique de partenariat	4
Formulaire de soutien	5
Réduction d'impôt et mécénat	6

Née dans l'émotion, la première édition du Festival a été le révélateur d'un réel intérêt pour le répertoire lyrique, trop souvent éloigné des territoires ne possédant pas de lieux d'accueil spécifiques à ce répertoire (maison d'opéra, grandes salles...).

Fidèle à la personnalité d'Eva, le Festival présente un éventail d'oeuvres classiques associant des oeuvres célèbres, des pièces méconnues méritant d'être redécouvertes et des créations de compositeurs contemporains. Son ambition est aussi de faire connaître au public de jeunes talents lyriques appelés à se produire demain sur les plus grandes scènes françaises et internationales.

Les maîtres-mots qui guident l'action de l'Association : **EXCELLENCE, TERRITOIRE ET CONVIVIALITÉ**, entrent en résonance avec ses missions de promotion de la culture sur l'ensemble du territoire, d'accessibilité de la musique classique, ainsi que de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

D'ores et déjà, des personnalités illustres se sont associées aux premières éditions : Isabelle Adjani, Jérôme Deschamps, Bernard de Launoit, Clive Timms, Maria Joao Pires, Jeff Cohen, François Le Roux, Augustin Dumay, Jérôme Pernoo, Isabelle Georges...

SOUTENIR LE PAYSAGE MUSICAL D'ÉVA GANIZATE, C'EST SOUTENIR :

- Un travail de recherche et de création constamment renouvelé,
- Des actions de diffusion en direction d'un public local, national et international,
- Un investissement fort dans la formation, l'accueil de jeune talent, le partage de savoir,
- La mise en valeur du patrimoine architectural et paysager local.

EN CONTREPARTIE DE LEUR SOUTIEN, LE PAYSAGE MUSICAL D'ÉVA GANIZATE PROPOSE À SES MÉCÈNES :

UNE BELLE VISIBILITÉ :

par l'association de votre image à celle du Paysage Musical d'Eva Ganizate et une présence sur ses documents de communication et de prospection.

DES SOIRÉES EXCEPTIONNELLES :

par la mise à disposition d'invitations à ses concerts et spectacle.

UN PARTENARIAT SUR MESURE :

le Paysage Musical d'Eva Ganizate vous propose de créer, ou de s'associer à, vos événements privés : concert, débat, rencontre...

L'IMPLICATION DE VOTRE ENTOURAGE (COLLÈGUES, FAMILLES...) :

par la mise en place d'interventions ou ateliers ouverts favorisant développement et réalisation personnels (travail sur le corps, sur la voix...)...



Quatre grands axes structurent aujourd'hui l'action du Paysage Musical d'Eva Ganizate :

- celui de la **COMMANDE** à un compositeur (Jean-Baptiste Doulcet en 2015 et 16, Christian Lauba en 2017, Paul Lay et Nathanaël Gouin en 2018, David Chaillou en 2021) et de la **CRÉATION SCÉNIQUE**, d'une pièce du répertoire d'opéra par un metteur en scène invité (Pierre Espiaut en 2015 et 2016, Alain Garichot, Benjamin Pintiaux, Valentine Martinez en 2017 et 2018, Benjamin Pintiaux et Daniel Slater en 2019, 2020 et 2021) ;

- celui de la **DÉCOUVERTE DU RÉPERTOIRE**, pièces instrumentales et lyriques bien connues ou qui méritent d'être redécouvertes (portées par de jeunes chanteurs et instrumentistes de renom : Magali Arnault-Stanczak, Dania El Zein, Patrick Kabongo, Guillaume Chilemne, Anne-Catherine Gillet, Nathanaël Gouin, Aurélien Pascal, Sabine Revault d'Allonnes...) ;

- celui de la **DIFFUSION** des commandes et créations en saison en collaboration avec les grandes écoles dont sortent nombres d'artistes de l'association (l'Académie de l'Opéra Comique, La Chapelle Reine Elisabeth, la Guidhall School...) ainsi que les équipes artistiques invitées ;

- enfin, celui de la **TRANSMISSION** : auprès des amateurs de la région via des ateliers de spécialisation ou d'initiation auprès des enfants comme auprès du grand public.

Ces actions du Paysage Musical d'Eva Ganizate, de création et d'accompagnement des artistes émergents, de diffusion, d'éducation artistique et culturelle, ou encore de formation, participent du souci de **rendre le répertoire lyrique et de musique de chambre le plus largement accessible**.

En outre, Le paysage musical d'Eva Ganizate participe au projet de **réhabilitation et mise en valeur culturel et touristique du PRIEURÉ DE SAINT-BENOÎT-DU-SAULT**, classé, comme l'Eglise, aux Monuments Historiques.

Fondé à la fin du 10ème siècle, le prieuré constituait une position avancée de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, en terre d'Aquitaine. C'est sur cette frontière entre Pays d'Oc et Pays d'Oil, tout au Sud du Berry, que se jouent durant 100 ans les rivalités entre la France et l'Angleterre. Le village, classé parmi les Plus Beaux Villages de France, a conservé sa fière allure médiévale : ruelles étroites et pavées, portes fortifiées, chemin de ronde, beffroi, maisons médiévales avec portes à clous, et un admirable point de vue sur la vallée alentour.

Faire un don au Paysage Musical d'Eva Ganizate ?

Vous souhaitez soutenir le Festival Eva Ganizate : rejoignez le *Cercle des amis du Festival Eva Ganizate* en remplissant le formulaire et en l'accompagnant de votre règlement.

Un reçu CERFA vous sera adressé afin de bénéficier de la réduction d'impôt de 66% du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable (loi du 1er août 2003).

NOM..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville..... Pays.....
Courriel..... Tél.....

Je choisis de devenir :

Ami du Festival Eva Ganizate :

A partir de 100 €

Un grand merci !

Bénéficiez d'une invitation (1 place gratuite) à l'occasion des concerts de l'association.

Recevez une newsletter pour vous tenir informé et une photo dédiée des artistes associés.

Bienfaiteur du Festival Eva Ganizate :

A partir de 250 €

Un grand merci !

Bénéficiez de deux invitations (2 places gratuites) à l'occasion des concerts de l'association.

Recevez une newsletter pour vous tenir informé, un programme du Festival gratuit, et une photo dédiée des artistes associés.

Mécène du Festival Eva Ganizate :

A partir de 500 €

Un grand merci !

Bénéficiez de quatre invitations (4 places gratuites) à l'occasion des concerts de l'association.

Recevez une newsletter pour vous tenir informé, un programme du Festival gratuit, et une photo dédiée des artistes associés.

Grand Mécène :

Vous souhaitez effectuer un don personnalisé :

Contactez-nous pour définir ensemble les contreparties adaptées à votre projet de mécénat.

MENTION SUR NOTRE SITE WEB

Si vous le souhaitez, votre nom apparaîtra dans la rubrique "partenaires" de notre site web ; n'hésitez pas à nous contacter.

Réduction d'impôt et mécénat

Le terme « mécénat » désigne juridiquement une réalité très spécifique fondée sur la notion d'intérêt général et le principe d'absence de contrepartie directe. Avec la « Loi Aillagon » du 1^{er} août 2003, la France s'est dotée d'une des meilleures législations au monde en la matière, permettant notamment :

- aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don,
- aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don.

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU :

L'article 200 du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don, pris dans la limite de 20 % du revenu imposable, pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu ou ayant effectué des dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ENTREPRISE MÉCÈNE :

L'article 238 bis du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué des dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

NOUS CONTACTER :

Présidente : Sylvie Schäfer

Administration/Production : Sonia Stamenkovic - Les Agents Réunis

Direction technique : PandArt studio

*Contact : admin.pmeg@cmculture.com
+33 (0)9 70 40 64 69*

www.festival-evaganizate.com